

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 8 novembre 2022

Délibération  
n°206-2022  
Point 4.4.1

### Point 4.4.1 de l'ordre du jour

#### Tarif de vente sticker Carte culture aux établissements post-bac du Bas-Rhin

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Le Suac demande le vote du **tarif de vente à 7 € du sticker Carte culture** à destination des établissements post-bac du Bas-Rhin non assujettis à la CVEC et conventionnés avec l'Université de Strasbourg pour :

- l'année universitaire 2022-2023

Et demande également le vote de ce même tarif de vente à 7 € avec **effet rétroactif** pour :

- l'année universitaire 2019-2020
- l'année universitaire 2020-2021
- l'année universitaire 2021-2022

Afin de régulariser les recettes de vente de stickers Carte culture à ces établissements post-bac.

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le tarif de vente sticker Carte culture tel que précisé ci-dessus.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	33
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 9 novembre 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT